



## Déclaration de principe de chef de camp U21

*Edition 2020*

*Doc. – N°. 6.60.02 f*

La présente déclaration de principe dûment signée doit être remise avec le formulaire d'inscription J+S.

- 1 En tant que chef de camp, je reconnais qu'une étroite relation me lie aux participants au camp dans le cadre des activités d'entraînement et de compétition exercées en commun.
- 2 En tant que chef de camp, la responsabilité des événements survenant à l'intérieur de cette relation m'incombe.
- 3 Je connais les pouvoirs et les possibilités d'influence dus à ma position. Je suis conscient de la relation de dépendance qui s'établit entre les personnes confiées et moi.
- 4 Je m'engage à gérer de manière scrupuleuse cette relation de dépendance. Le bien-être, la santé, la dignité et la confiance en soi grandissante de tous les participants au camp sont au centre de mes intérêts.
- 5 En tant qu'autorité consciente de sa responsabilité, j'entre en contact avec tous les participants au camp avec attention et respect de leur intégrité personnelle. Je reconnais et respecte les besoins et les limites des personnes confiées, même dans les situations où ils ont tendance à les négliger eux-mêmes.
- 6 Je suis conscient de mes besoins et faiblesses, tout en consentant au renoncement correspondant. Je m'abstiens de toute exploitation matérielle, sexuelle et émotionnelle des circonstances.
- 7 Je n'applique aucune violence envers les participants au camp, aussi lors de compétitions, qu'elle soit émotionnelle, verbale ou sexuelle. J'ai un comportement corporel et verbal adéquat, et je le soigne scrupuleusement lorsque j'entre normalement en contact avec autrui.

Date:

Signature du chef de camp:

---

---